

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	23 (1935)
<b>Heft:</b>	451
<b>Artikel:</b>	La collecte du 1er août en faveur de l'éducation ménagère
<b>Autor:</b>	A. de M.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-261924">https://doi.org/10.5169/seals-261924</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

**DIRECTION ET RÉDACTION**  
Mme Emilie GOURD, 17, rue Töpffer  
**ADMINISTRATION**  
Mme Marie MICOL, 14, rue Michel-Du-Crest  
Compte de Chèques postaux I. 943  
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel  
des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

**ABONNEMENTS**  
SUISSE..... Fr. 5.—  
ÉTRANGER... 8.—  
Le numéro... 0.25  
Réductions p. annonces répétées  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> Janvier. À partir du Juillet, il est  
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la moitié de  
l'année en cours.

Rien de tel pour le  
bonheur que d'échanger  
ses préoccupations contre  
des occupations.

C. WAGNER.

**AVIS AUX ABONNÉS.** — Le prochain numéro de notre journal, qui devait paraître à la date du 18 mai, sera retardé de 8 jours afin de pouvoir publier des récits d'Istanbul et du Congrès. En conséquence, il ne paraîtra que le 25 mai.

## Notre rédactrice en Bulgarie

Sous les auspices du Conseil national des Femmes bulgares, Mme Emilie Gourd, de Genève, en route pour le XII<sup>e</sup> Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes, à Istanbul, a fait à Sofia, devant un auditoire où se trouvaient nombre d'anciennes étudiantes nos Universités romandes, une conférence sur la collaboration des femmes à la Société des Nations.

## Soutiens de famille

Nous ne le savons que trop: le travail des femmes est attaqué sur toute la ligne, parce qu'en des temps de grand chômage comme ceux que nous traversons, on s'en prend d'abord aux plus faibles, d'après ce beau principe: « Ote-toi de là que je m'y mette! »

Les raisons les plus variées sont invoquées à l'appui de cette attitude, et l'une des plus fréquentes, c'est que l'homme, en sa qualité de père de famille (on oublie sciemment les célibataires), a les premiers droits à un travail rémunéré, alors que la femme n'a qu'à penser à elle-même, ou, tout au plus, à contribuer aux dépenses du ménage paternel, si elle n'a pas le siège propre (oubli volontaire de celles qui sont seules à entretenir toute la famille). Bref, on admet comme allant de soi que l'homme a toujours à sa charge une famille, tandis que la célibataire et la femme mariée n'ont à songer qu'à elles-mêmes. Nous ne cessions de rappeler à ce propos celles qui ont un urgent besoin de leur gain pour aider des membres de leur famille; on nous répond: « qu'elles forment une exception... »

A de tels adversaires, le seul argument qui vaille, ce sont les données statistiques prouvant combien est nécessaire le salaire des femmes; malheureusement, ces données manquent encore

## La collecte du 1<sup>er</sup> août en faveur de l'éducation ménagère

Le 1<sup>er</sup> avril a siégé à Berne le Comité suisse de la fête nationale. Avant de fixer le but et la collecte de 1936 et les préparatifs de la collecte de cette année, il a accepté le rapport et les comptes de l'exercice 1934, qui nous intéressent particulièrement, puisque les fonds recueillis serviront à l'éducation ménagère des jeunes filles suisses et qu'ils seront gérés en majeure partie par des femmes, par des Sociétés féminines. Le président, M. Ed. Scherrer, de Saint-Gall, a rendu un hommage reconnaissant au Secrétaire suisse pour le service ménager, qui lui a facilité une tâche très lourde, car il était difficile de voir clair dans les innombrables organisations s'occupant de la question qui avaient demandé des subventions. La répartition des fonds a été décidée d'accord avec l'Office fédéral du travail et avec le Comité des organisations s'intéressant au travail ménager. Grâce à ces deux instances, il a été possible de trouver un mode de répartition qui répond aux besoins les plus urgents et garantit un maximum d'équité, en tenant compte d'autre part du nombre des habitants féminins, d'autre part de leur capacité financière.

En premier lieu, l'argent du 1<sup>er</sup> août devra servir à la formation et à l'éducation ménagères en général, ensuite à l'apprentissage ménager et à l'amélioration du service domestique. Ce sont des Comités cantonaux, formés par les organisations s'intéressant à ces questions, qui recevront l'argent et examineront les demandes de subvention à la lumière de directives établies.

La somme totale à répartir est de 357.000 fr. 30.000 fr. sont versés au Comité des organisations s'intéressant au service ménager. 7000 fr. demeurent en réserve pour des besoins qui pourraient s'imposer dans la suite. Les 320.000 fr. restants sont répartis entre les Comités cantonaux

de la façon suivante: 50 % d'après la population féminine, 25 % en raison inverse des subventions que la Confédération verse aux écoles et aux cours ménagers, 15 % d'après les effets de la crise sur les femmes qui gagnent leur vie, enfin 10 % sont alloués aux cantons montagneux.

Ce calcul donne les résultats suivants: Zurich, 38.853 fr.; Berne, 50.112 fr.; Lucerne, 11.411 fr.; Uri, 2956 fr.; Schwyz, 6.931 fr.; Obwald, 1.704 francs; Nidwald, 1.393 fr.; Glaris, 3.618 fr.; Zoug, 2.424 fr.; Fribourg, 8.317 fr.; Soleure, 9.646 fr.; Bâle-Ville, 10.550 fr.; Bâle-Campagne, 5.983 fr.; Schaffhouse, 2.590 fr.; Appenzell Rh.-Int., 13.119 fr.; Appenzell Rh.-Ext., 2.357 fr.; Saint-Gall, 28.544 fr.; Grisons, 12.248 fr.; Argovie, 19.352 fr.; Thurgovie, 8.199 fr.; Tessin, 19.534 fr.; Vaud, 19.805 fr.; Valais, 11.388 fr.; Neuchâtel, 15.599 fr.; Genève, 13.367 fr.

Il nous semble que les Sociétés féminines ont tout lieu d'apprécier ce plan, ainsi que les directives pour l'emploi des fonds. De cette façon, la répartition se fait sur terrain neutre, elle repose sur des faits précis et tient compte des facteurs essentiels. Elle représente en outre une action féministe, ce qui nous plaît particulièrement, car nous savons combien divers sont les besoins d'un canton à l'autre. Ce ne sera pas le Pérou; la manne sera vite épaisse, elle est loin de pouvoir combler les vides, mais elle rendra service pour peu qu'il se trouve assez de femmes capables et désireuses de collaborer dans les Comités cantonaux, pour peu qu'elles s'unissent au service de la cause à laquelle était destinée la collecte nationale, qu'elles mettent de côté toute idée de prestige, et qu'elles aillent droit au but. Nous sommes persuadées qu'en acceptant l'argent tel qu'il leur a été remis, et en remplissant les conditions requises, elles le feront fructifier pour le plus grand bien de la jeunesse et de notre économie nationale.

A. DE M.

en général. Il faut donc saluer avec une vive satisfaction la publication récente des résultats d'une enquête faite parmi les institutrices bernoises, et due à l'économiste connu, Mme Marguerite Gagg. Cette publication a certainement une grande importance bien au delà des frontières du canton de Berne, dans lequel se trouvent évidemment de vastes districts ruraux et des régions montagneuses, mais aussi quelques villes. Une lutte

vient d'être engagée à Berne, qui nous rappelle beaucoup celle du canton de Genève; il s'agit de diminuer dans de fortes proportions les traitements des institutrices, afin d'éviter un déficit dans les caisses de l'Etat, tandis qu'on ne disait pas un mot d'une limitation de traitements pour les instituteurs!

Afin d'avoir en main une arme contre cette injustice injuste, l'Association des institutrices ber-

noises a entrepris une enquête s'adressant à toutes les maîtresses d'école du canton, afin de savoir si, oui ou non, elles avaient à soutenir d'autres personnes qu'elles-mêmes. Le résultat est très intéressant, très concluant. Comme l'institutrice mariée du canton de Berne possède encore à ce jour le droit d'exercer sa profession, à l'opposé, par exemple, de celle de Bâle-Ville, on interroge aussi bien mariées que célibataires. Environ la moitié répondront, ce qui n'est relativement pas mal. Le travail de Mme Gagg a pour base 618 questionnaires remplis.

*Institutrices célibataires:* en chiffres ronds, les deux tiers déclarent qu'elles soutiennent, régulièrement ou temporairement, père, mère, frères et sœurs, ou d'autres parents. Il est intéressant de constater que plus de la moitié soutiennent leur proche famille. On a trouvé 68 personnes dont l'existence dépendait d'une manière absolue du gain de leur fille ou de leur sœur maîtresse d'école. Voici, par exemple, une institutrice qui pouvoit entièrement à l'entretien de ses parents. Sa mère est aveugle, malade, de sorte que sa fille a, en outre, à sa charge, de lourds frais de médecine et d'hôpital. Dans de nombreux autres cas, des membres de la famille ont besoin, sinon entièrement, du moins partiellement, du gain d'une maîtresse d'école. Ainsi, la mère de l'une d'elles a bien une petite pension, mais qui ne lui suffirait pas si elle ne trouvait un logement gratuit chez sa fille. Il n'est pas rare non plus qu'une institutrice, l'aînée de nombreux frères et sœurs, éventuellement d'une famille qui a perdu de bonne heure son soutien, doive venir en aide à sa mère veuve pour éléver des enfants plus jeunes qu'elle. Un exemple: une institutrice est l'aînée de quatre enfants dans une famille d'ouvriers. Grâce à son gain, il a été possible de faire apprendre un métier aux trois petits frères, dont l'aîné a six ans de moins qu'elle. Mais il

noises a entrepris une enquête s'adressant à toutes les maîtresses d'école du canton, afin de savoir si, oui ou non, elles avaient à soutenir d'autres personnes qu'elles-mêmes. Le résultat est très intéressant, très concluant. Comme l'institutrice mariée du canton de Berne possède encore à ce jour le droit d'exercer sa profession, à l'opposé, par exemple, de celle de Bâle-Ville, on interroge aussi bien mariées que célibataires. Environ la moitié répondront, ce qui n'est relativement pas mal. Le travail de Mme Gagg a pour base 618 questionnaires remplis.

*Institutrices célibataires:* en chiffres ronds, les deux tiers déclarent qu'elles soutiennent, régulièrement ou temporairement, père, mère, frères et sœurs, ou d'autres parents. Il est intéressant de constater que plus de la moitié soutiennent leur proche famille. On a trouvé 68 personnes dont l'existence dépendait d'une manière absolue du gain de leur fille ou de leur sœur maîtresse d'école. Voici, par exemple, une institutrice qui pouvoit entièrement à l'entretien de ses parents. Sa mère est aveugle, malade, de sorte que sa fille a, en outre, à sa charge, de lourds frais de médecine et d'hôpital. Dans de nombreux autres cas, des membres de la famille ont besoin, sinon entièrement, du moins partiellement, du gain d'une maîtresse d'école. Ainsi, la mère de l'une d'elles a bien une petite pension, mais qui ne lui suffirait pas si elle ne trouvait un logement gratuit chez sa fille. Il n'est pas rare non plus qu'une institutrice, l'aînée de nombreux frères et sœurs, éventuellement d'une famille qui a perdu de bonne heure son soutien, doive venir en aide à sa mère veuve pour éléver des enfants plus jeunes qu'elle. Un exemple: une institutrice est l'aînée de quatre enfants dans une famille d'ouvriers. Grâce à son gain, il a été possible de faire apprendre un métier aux trois petits frères, dont l'aîné a six ans de moins qu'elle. Mais il

Lire en 2<sup>me</sup> page:  
S. TER: *Le féminisme en Allemagne*.

En 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> pages:  
J. V.: *Masaryk et les femmes*.  
PENNELLO: *Les Expositions*.  
L. H. P.: *Le chômage des jeunes gens*.

En feuilleton:  
M.-L. PREISS: *Christine de Suède* (fin).  
Glané dans la presse.

suite d'un acte si grave, rien n'y fera: le 16 juin 1654 eut lieu la cérémonie solennelle de l'abdication, puis le couronnement de Charles-Gustave sous le nom de Charles XII. Désormais, Christine est libre. Comme si elle redoutait des entraves à cette indépendance, elle hâta les préparatifs du départ, ce qui l'empêche pas le nouveau souverain de lui faire demander une dernière fois sa main à la frontière! Elle s'est fait couper les cheveux, sa seule beauté, et arrive à Hambourg habillé comme un cavalier. Mais elle y reprend ses habits de femme et est très fêtée. Pour la dernière fois, elle assiste au culte luthérien, mais, selon une fâcheuse habitude, en lisant un classique qu'elle a fait relire comme un recueil de cantiques, sans, d'ailleurs, prendre soin de s'en cacher autrement.

En avril, voici l'ex-reine en Hollande. Le but officiel de ce voyage? faire une cure à Spa. C'est ici que se répandent les premières calomnies sur son compte; c'est ici qu'elle s'aperçoit d'abord de son impuissance à les faire taire, maintenant qu'elle n'a plus ni prestige ni charges à distribuer. Très admirée par les uns comme preuve d'un esprit philosophique, sa renonciation au trône était mal jugée en pays protestant, car des bruits de conversion commençaient à s'y répandre, alors que, parmi les catholiques, elle passait pour athée. Dès lors, les détracteurs de tout bord la déchireront à belles dents: elle-même s'est offerte à leurs attaques.

La veille de Noël, secrètement, dans la chapelle du château royal à Bruxelles, et en présence de plusieurs témoins, l'acte de la

conversion a lieu. Mais le secret qu'elle voulait garder encore, — car elle sait qu'elle risque la confiscation de ses biens, — Christine doit y renoncer: le pape Alexandre VII exige une déclaration publique et solennelle, à Rome. C'est maintenant le geste décisif par lequel elle a coupé les amarres qui la retenaient à sa patrie. A chaque étape, on lui fait fêter. Il n'y a plus moyen de rien cacher. Alors, elle-même annonce au roi par une lettre cet événement capital de sa vie.

A peine a-t-elle posé le pied dans les Etats pontificaux qu'on va au-devant d'elle en la comblant d'honneurs. Depuis des semaines, il n'était question que de sa venue, et le pape en personne avait surveillé les préparatifs de son appartement dans une aile du Vatican. Elle arrivait avec l'Aurore du sacrifice; on ne croyait pas pouvoir trop la fêter; aussi les semaines qui suivent comptent-elles parmi les plus brillantes qu'elle ait vécu, qu'elle fut destinée à vivre encore. Son entrée dans la Ville éternelle est un triomphe, puis ce ne sont que cérémonies et plaisirs, et les journées paraissent trop courtes.

Mais au bout de peu de semaines, il y a déjà quelques ombres au tableau; l'ex-reine n'est pas toujours d'humeur facile; elle exige trop d'égards, alors qu'elle-même n'en a guère; son esprit caustique, ses manières libres indisposent et choquent; de son côté, elle est décue: elle n'avait connu jusque-là que des catholiques de marque. Il lui faut voir combien la carrière ecclésiastique n'est que prébendes pour les cadets de grandes maisons. Elle se laisse aller à des critiques,



## Les femmes et les livres

### Christine de Suède<sup>1</sup>

Mais voici venir l'événement capital de cette vie agitée. Selon la reine, il se prépara en secret depuis cinq ans; précédé d'une période de scepticisme qui l'éloigna pour toujours de la religion luthérienne, celle de son pays, c'est sa conversion au catholicisme.

Toute enfant déjà, la fille de Gustave-Adolphe scandalisait ses maîtres par des révélations dans le goût: « Dites-moi la vérité; tout ce qu'on raconte de la religion n'est que fables, n'est-ce pas? » Cependant, avec sa nature réfléchie, elle cherchait, se plongeait dans la Bible et dans des lectures sur les croyances les plus diverses. Si jamais elle ne douta de l'existence de Dieu, il lui semblait alors que la manière de le servir n'avait aucune importance. Jusqu'en 1648 environ, tel fut son état d'esprit. C'est à ce moment que se place le séjour de Descartes en Suède. Ses entretiens avec la reine touchaient souvent

<sup>1</sup> Voir le précédent numéro du *Mouvement*.